

**PROCES VERBAL DE SEANCE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 décembre 2023**

A l'ordre du jour :

Accueil : M. le Maire de Taussac accueille les conseillers en soulignant l'engagement de la commune dans les transitions écologiques au travers notamment des projets de rénovation énergétique des biens publics. Il souligne l'enjeu au déploiement d'une solidarité territoriale entre les acteurs du bloc communal.

- Appel des conseillers
  - M. le Président procède à l'appel des conseillers et constate le quorum
  - Election du secrétaire de séance
  - Lionel Pigot est élu secrétaire de séance
  - Mise au vote du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023
- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

**Pôle Cohésion sociale**

- **SERVICES AUX HABITANTS**
    - **Présentation, examen et mise au vote du rapport définitif « Maison de santé » édité dans le cadre de la procédure de contrôle de la Chambre Régionale des Comptes**
- M. le Président rappelle que par courrier en date du 4 avril 2022 il a été informé de l'ouverture d'un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène pour les exercices 2016 et suivants. La démarche s'inscrivait dans une dimension nationale d'enquête sur l'accès au soin de premier recours. Elle portait essentiellement sur les Maisons de santé et a été construite autour d'une procédure contradictoire. La procédure a connu les étapes suivantes :
- 29 avril 2022 : le dossier de réponse au questionnaire a été transmis à la juridiction par les services communautaires
  - 5 mai 2022 : entretien magistrat et président et ancienne ordonnatrice
  - 18 et 19 mai : contrôle de terrain par la juridiction avec visites de tous les sites et rencontres des acteurs locaux (services de la CC ACV, professionnels de santé exerçant dans et hors Maisons de santé, CPTS, élus)
  - 19 juillet 2022 : Délibération de la Chambre Régionale des Comptes
  - 03 août 2022 : transmission par la juridiction du Rapport d'Observations Provisoire - ROP
  - 03 octobre 2022 : réponse de la CC ACV au Rapport d'Observations Provisoire
  - 14 octobre 2022 : délibération de la Chambre Régionale des Comptes
  - 7 novembre 2022 : transmission par la juridiction du Rapport d'Observations Définitives 1 - ROD 1
  - 6 décembre 2022 : transmission de la réponse de la CC ACV
  - 12 décembre 2022 : transmission par la juridiction du Rapport d'Observations Définitives 2 - ROD 2 - assorti de la lettre de réponse de la CC ACV au ROD 1 et prescrivant les recommandations suivantes :

**Formaliser et structurer la politique d'accès aux soins de premier recours menée par l'intercommunalité.**

**Concevoir et suivre, en collaboration avec les professionnels de santé, des indicateurs permettant de rendre compte de l'activité des maisons de santé pluridisciplinaires.**

**Fixer une tarification équitable des loyers des maisons de santé permettant une juste rémunération par les professionnels des locaux mis à leur disposition.**

**Suivre dans un budget annexe les dépenses et les recettes des maisons de santé pluridisciplinaires.**

- 20 décembre 2022 : Débat sur le Rapport d'Observations Définitives - ROD 2 Chambre Régionale des Comptes et sur la réponse au ROD 1 en Conseil communautaire / délibération du Conseil.  
Le Conseil communautaire, à l'issue du débat et selon les analyses de la juridiction, avait retenu les engagements suivants :
  - o Construire une gestion comptable unique
  - o S'accorder sur une volonté politique de gestion fonctionnelle des MSP et mettre en place les outils nécessaires (dont révision des baux)
  - o Définir, en collaboration avec les professionnels, des indicateurs d'évaluation du fonctionnement des MSP et identifier les nouveaux leviers à mobiliser pour maintenir leur attractivité
  - o Poursuivre la structuration des services pour faciliter les échanges internes et externes
  - o Définir des ambitions, des moyens, des indicateurs de réussite en matière de santé et travailler l'outil CLS
  - o Poursuivre et évaluer les politiques d'attractivité
- Année 2023
  - o Délibérations des communes
  - o Mise en œuvre des actions correctives identifiées
  - o Courriers reçus de la juridiction les 30 mars, 07 juin, 26 octobre et 05 décembre 2023 et qui précisent que le rapport d'observations définitives ayant été présenté à l'assemblée délibérante le 21 décembre 2022, il convient de présenter devant cette même assemblée, avant le 22 décembre 2023, le rapport mentionnant les actions entreprises à la suite des observations de la chambre.

M. le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières rappelées à l'EPCI par courrier en date du 7 juin 2023, dans le délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, il est tenu de présenter devant cette même assemblée un rapport précisant les actions entreprises à la suite des observations et des recommandations formulées par la chambre régionale des comptes.

Ce rapport doit être communiqué dans une version provisoire à la chambre régionale des comptes avant le 31/10/2023 afin de permettre la réalisation d'une synthèse annuelle des rapports qui lui sont transmis Cette synthèse est présentée par la présidente de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9 du code des juridictions financières.

Le rapport a été transmis en le 31/10/2023 à la Chambre Régionale des Comptes.

Sa version finale est présentée en Conseil Communautaire pour délibération.

Le rapport décrit les actions correctives déployées par l'EPCI autour de 3 orientations :

**AXE 1 - PROFESSIONNALISATION DU SERVICE POUR FORMALISER ET STRUCTURER UNE POLITIQUE DE SANTE**

- Mise en place d'une réponse technique cohérente dans le dialogue avec les professionnels de santé
- Conduite et animation de politiques publiques spécifiques (Assises de l'Autonomie, actions autour de l'attractivité et accueil des internes, avis sur les Projets Régionaux de Santé, collaboration sur les séminaires Rhumatologiques)
- Accueil des professionnels de santé en Conseil Communautaire dans une démarche de dialogue autour d'indicateurs de fonctionnement des Maisons de santé
- Structuration budgétaire simplifiée par création d'un budget annexe unique

**AXE 2 - REVISION DES CONDITIONS D'OCCUPATION DES MAISONS DE SANTE**

- Harmonisation des conditions techniques d'occupation : identification partagée de définition des espaces communs
- Proposition d'une révision des loyers ayant pour ambitions
  - o Une équité territoriale
  - o Une logique de service public
  - o Une consolidation de l'attractivité de la démographie médiale

Et se déclinant ainsi :

- o Maintien du ratio de prise en charge des coûts des MSP à 17,6 % par les professionnels de santé (la CC ACV conservant la charge de 82.4 % soit 371 500 €/an)
- o Révision tous les 3 ans
- o Calcul des loyers selon des catégories proposées par les professionnels de santé eux-mêmes au 1<sup>er</sup> trimestre 2024
- o Prise en charge de la vacance par la CC ACV
- o Nuitée : 5 TTC €/nuit dans les logements

**AXE 3 - MISE EN PLACE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE**

Le Conseil observe

- que le reste à charge demeure conséquent pour la Communauté de Communes
- que les investissements sont toujours projetés sur ces budgets
- que le dialogue entre les professionnels de santé et l'EPCI se construit sur des bases sereines et collaboratives
- que l'enjeu lié à l'attractivité démographique et à l'équité territoriale est traité par ces propositions.

Le Président soumet le rapport au débat et au vote. Il est adopté à l'unanimité.

**Mme La Vice-Présidente, en responsabilité du Pôle de Cohésion Sociale fait état de la réunion CPTS à laquelle elle a représenté le Président le 20 décembre. Elle porte à la connaissance du Conseil la fermeture des lits de l'hôpital d'Espalion. Le Conseil décide de rédiger une motion à l'attention de l'ARS pour rappeler**

- l'enjeu des prises en charge de proximité
- les actions collaboratives menées par le territoire pour l'attractivité démographique

- **Présentation, examen et mise au vote des demandes du projet « Forums santé / Bien-vieillir » et des projets d'animations collectives 2024 - PIS**

➤ **Projet Forums santé / Bien-vieillir**

Mme la Vice-Présidente en responsabilité du Pôle de Cohésion sociale rappelle que la Communauté de Communes est investie et attentive au maintien du lien social, à l'accompagnement des fragilités sociales et à l'autonomie envers les séniors. Pour mémoire, les plus de 60 ans représentent 44 % de la population de l'EPCI.

En novembre 2022, la collectivité a fait le choix de mobiliser collectivement autour de ces préoccupations à l'occasion des « Assises de l'autonomie », en partenariat avec la CPTS. De plus, avec le Département, la CCACV agit en grande proximité, tout au long de l'année via le Point Info Séniors. Dans cette dynamique, la CCACV, en partenariat avec la CPTS propose un projet de Forums santé /bien-être, « je suis en forme et je le reste », à destination des plus de 60 ans.

Un forum s'organiserait dans chacun des 5 Bourgs-centre, en matinée au cours duquel seraient proposés différents ateliers d'activités, animés par des professionnels de santé, associations locales et agents de la CCACV.

Les ateliers pressentis sont notamment :

Atelier de musicothérapie, sport/santé, lecture et jeux numériques (implication des médiathèques et de la Conseillère numérique)\*, nutrition et seront étoffés par l'offre des associations locales qui seraient invitées à présenter leurs activités.

Le projet vise à favoriser :

- le lien social des séniors,
- le maintien à domicile et l'autonomie,
- la détection précoce des fragilités (60 ans et plus).

et ses objectifs sont :

- Valoriser les activités du territoire en faveur du « bien-vieillir »
- Proposer un événement de proximité à destination des séniors
- Faciliter l'adhésion et communiquer sur le programme Icope, programme de prévention à la perte d'autonomie

Des options de dates ont été envisagées, comme suit :

Jeudi 10 octobre : St Amans-des-Côts,

Mardi 15 octobre : St Chély d'Aubrac,

Jeudi 17 octobre : Argences-en-Aubrac (Ste Geneviève sur Argence)

Mardi 5 novembre : Mur-de-Barrez

Jeudi 7 novembre : Laguiole

Le Point Info Séniors, le réseau de Lecture publique, le Conseil numérique seront mobilisés au sein de la CCACV, avec également la Coordinatrice du Contrat Local de Santé de Préfiguration, au côté de l'équipe de la CPTS.

Le Conseil amené à se prononcer sur le principe d'engager ce projet et de solliciter des soutiens financiers, via la Conférence des financeurs et la MSA, au titre de ses fonds d'action sociale et répondre à d'éventuels appels à projets correspondants à cette démarche se déclare favorable à l'unanimité.

➤ **Projets d'animations collectives 2024 par le Point Info Séniors (PIS)**

Mme la Vice-Présidente en responsabilité du Pôle de Cohésion sociale informe ensuite les élus que, dans le cadre du Point Info Séniors (PIS), une nouvelle programmation d'animations collectives est envisagée pour 2024, en complément de l'action phare que représentent les Forums.

Le PIS pourrait organiser 6 animations collectives (chaque offre comprend plusieurs séquences), comme suit :

- ✓ **Prévention routière / Secteur Aubrac-Laguiole (Saint-Chély d'Aubrac)**  
Au regard du succès de l'atelier proposé et décuplé sur St Amans-des-Côts, il est proposé de poursuivre cette offre d'atelier.  
Cet atelier serait porté directement par le PIS et pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Conférence des financeurs ;
- ✓ **Alimentation /secteur Carladez (Mur-de-Barrez)**  
Cet atelier est proposé et serait conduit par la Mutualité Française, en relais local toujours avec le PIS.  
Il comprendrait notamment des exercices pratiques de réalisation de menus équilibrés sur différents thèmes, la réalisation de recettes sous forme d'atelier cuisine, la dégustation de la préparation avec la poursuite du repas convivial pris en commun.
- ✓ **Prévention des risques et arnaques / secteur Viadène (Florentin La Capelle)**  
Cette offre est proposée et serait conduite par Brain Up, en relais local toujours avec le PIS.  
Les séances comprennent des temps d'échanges mais aussi d'animations ludiques ( quizz..) pour sensibiliser les participants aux risques et aux arnaques de la vie courante (démarchage, achats en ligne ...).
- ✓ **Eco-gestes au quotidien /secteur Aubrac- Laguiole (Laguiole)**  
Cet atelier est proposé et serait conduit par la Mutualité Française, en relais local toujours avec le PIS.  
Il comprendrait notamment des séances sur les éco-gestes liés à l'énergie, les éco-gestes au jardin, en cuisine...
- ✓ **Information sur le bon usage des médicaments / Montézic et Laguiole**  
Cet atelier porterait sur les bonnes pratiques autour du médicament : leur bon usage, le suivi du traitement, les antibiotiques...
- ✓ **Information sur l'utilisation du CESU - pour les particuliers employeurs / Secteur Argences (Ste Geneviève-sur-Argence)**  
Cet atelier est proposé par le PIS et serait conduit par la Fédération des Particuliers Employeurs pour délivrer une information sur l'utilisation des déclarations et paiement du salarié intervenant à domicile, via le CESU.

Le Conseil amené à se prononcer sur le principe d'engager ces animations et de solliciter des soutiens financiers, via la Conférence des financeurs au titre de l'action directement portée par le PIS, la prévention routière valide à l'unanimité.

○ **Présentation, examen et mise au vote des demandes de subvention des associations**

| Associations  | Nature  | Montant sollicité | Proposition technique   |
|---|---|-------------------|---|
| Association des parents d'élèves de l'école de Thérondels | Demande de financement pour le spectacle de Noël intitulé « le Noël farfelu » proposé par une compagnie auvergnate. | 700 €             | Parrainage de la commune de Thérondels (700 €)<br>Accord sous réserve de l'avis de la commune |
| Association des parents d'élèves Huparlac                 | Demande de financement pour le conte de Noël - 750 €  | 1 000 €           | Soutien de 750 € parrainage Huparlac  |

L'attribution des subventions soumise au vote du Conseil communautaire est validée à l'unanimité :  
**700 € pour l'APE de Thérondels - parrainage de la commune**  
**750 € pour APE Huparlac - parrainage de la commune**

- **Présentation, examen et mise au vote de la décision modificative de budget Maison de Santé de la Viadène en lien avec le remboursement des charges du personnel du budget annexe Maison de Santé de la Viadène au budget principal**

Il est rappelé que le personnel de ménage de la Maison de Santé de la Viadène est rémunéré sur le budget principal. Il a été prévu sur le budget primitif de la Maison de santé de la Viadène un montant de 9 890 € afin d'ériger le remboursement correspondant du budget annexe Maison de santé de la Viadène sur le budget principal. Cependant la prise en compte des salaires versés sur l'année 2023 à l'agent s'élève à 10 207.67 €. Pour permettre d'établir l'écriture correspondante, une décision modificative d'un montant de 318.00 € est nécessaire. Elle peut être comme suit :

|                     |  |             |
|---------------------|--|-------------|
| 12119<br>Code INSEE | <b>CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE</b><br>Budget MAISON DE SANTE VIADENE | DM n°1 2023 |
|---------------------|--|-------------|

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**  
**DECISION MODIFICATIVE N°1**

| Désignation  | Dépenses <sup>(1)</sup> |                         | Recettes <sup>(1)</sup> |                         |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|  | Diminution de crédits   | Augmentation de crédits | Diminution de crédits   | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>  |                         |                         |                         |                         |
| D-615221-511 : Entretien et réparations bâtiments publics          | 318.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                  | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>                   | <b>318.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>           |
| D-6215-511 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement | 0.00 €                  | 318.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>       | <b>0.00 €</b>           | <b>318.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>           |
| <b>Total FONCTIONNEMENT</b>  | <b>318.00 €</b>         | <b>318.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>           |
| <b>Total Général</b>   |                         | <b>0.00 €</b>           |                         | <b>0.00 €</b>           |

La décision modificative de budget soumise au vote est validée à l'unanimité.

**Pôle technique**

➤ **SERVICE PATRIMOINE**

- **Présentation, examen et mise au vote de la cession du terrain - parcelle C388 sur la ZA de Soulages au Smictom Nord Aveyron**

Le SMICTOM Nord Aveyron a demandé d'acquérir la parcelle C 384 et une partie de la parcelle C388, en propriété Communautaire.

Ces espaces fonciers jouxtent le terrain où est implanté la déchetterie du SMICTOM.

La communauté de Communes conserve une bande de terrain afin de pouvoir accéder à l'espace de rangement situé à l'arrière du bâtiment.

La superficie totale estimée vendue est d'environ 1300m<sup>2</sup>, la surface de la future parcelle qu'il convient de border sera d'environ 900 m<sup>2</sup>.



M. Cayzac, délégué au SMICTOM souligne l'intérêt de cette acquisition dans la qualité du service.

Le conseil observe que la parcelle 338 pourrait être incluse dans l'espace et demande qu'une expertise soit posée sur la propriété de ce bien qui semble en lien avec la voirie.

La vente soumise au vote aux conditions suivantes : 4€/m<sup>2</sup> et prise en charge des frais de géomètres et notariés par l'acquéreur est validée à l'unanimité.

➤ **POLE EAU**

- **Présentation, examen et mise au vote de la décision modificative de budget Régie des eaux en lien avec l'opération « Réseaux bourg centre de Laguiole »**

Afin de pouvoir financer l'opération « réseaux bourg centre de Laguiole » il est indiqué la nécessité de modifier le budget prévisionnel 2023 de la régie des eaux :

La ligne de budget était ouverte pour 90 000 € (avec une mention au PPI sur deux exercices à 180 000 €) ; les besoins en 2023 s'élèvent à 204 745 € :

|            |  |             |
|------------|--|-------------|
| 12119      | <b>CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE</b>     | DM n°2 2023 |
| Code INSEE | REGIE DES EAUX ARGENCE CARLADEZ LAGUIOLE |             |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

**DECISION MODIFICATIVE N°2**

| Désignation   | Dépenses <sup>(1)</sup> |                         | Recettes <sup>(1)</sup> |                         |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|   | Diminution de crédits   | Augmentation de crédits | Diminution de crédits   | Augmentation de crédits |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                                     |                         |                         |                         |                         |
| D-2313-216-911 : EXTENSION RESEAU POLE INTERGENERATIONNEL | 113 500.00 €            | 0.00 €                  | 0.00 €                  | 0.00 €                  |
| D-2313-217-911 : RESEAUX BOURG CENTRE LAGUIOLE            | 0.00 €                  | 113 500.00 €            | 0.00 €                  | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>              | <b>113 500.00 €</b>     | <b>113 500.00 €</b>     | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>           |
| <b>Total INVESTISSEMENT</b>                               | <b>113 500.00 €</b>     | <b>113 500.00 €</b>     | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>           |
| <b>Total Général</b>                                      |                         | <b>0.00 €</b>           |                         | <b>0.00 €</b>           |

Le conseil communautaire amené à approuver cette décision modificative la valide à l'unanimité.

## Moyens généraux

- **Gestion des ressources humaines :**
  - **Présentation, examen et mise au vote de la suppression du poste « Chargé de mission urbanisme/habitat » et de la création du poste à temps complet - attaché territorial « Pilote de l'aménagement »**

Le poste de « Chargé de mission urbanisme/habitat » a été ouvert par délibération en avril 2015 et repris lors de la création de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'évolution du cadre réglementaire entraine une transformation de l'emploi de chargé de mission urbanisme/habitat et s'inscrit dans un contexte normatif nouveau, imposant des :

- ✓ ambitions de réduction de l'utilisation des sols ;
- ✓ modes de calculs de consommation foncière ;
- ✓ des calendriers de planification ;
- ✓ évolutions de compatibilité des schémas et documents ;
- ✓ modes de concertation révisés.

L'emploi de chargé de mission urbanisme/habitat configuré à sa création sur l'accompagnement de la trajectoire d'un EPCI adossé à un projet de territoire validé s'est mué en 2022 en une mission nouvelle exigeant :

- Une expertise supérieure pour contribuer à la révision du SRADDET Occitanie, en l'absence de SCOT sur l'EPCI.
- Des capacités d'animation de relations territoriales nouvelles prenant place dans un contexte normatif incertain et conflictuel.
- Des compétences en matière d'élaboration, animation et évaluation d'outils de planification et de spatialisation locaux tenant compte des orientations législatives et des évolutions contractuelles locales (convention PVD puis ORT).
- Des capacités managériales.

D'un emploi de déclinaison opérationnelle, le cadre a évolué vers un emploi de pilotage stratégique et managérial.

Il est exposé l'avis favorable du Comité Social Territorial délibérant sur le sujet le 19/12/2023. Le Président met au vote :

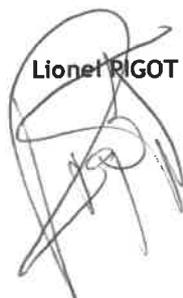
- La suppression de l'emploi « chargé de mission urbanisme/habitat »
- La création de l'emploi « urbaniste / pilote de l'aménagement » - attaché territorial - temps complet

Le Conseil valide à l'unanimité la suppression du poste « chargé de mission urbanisme/habitat » et la création du poste « urbaniste / pilote de l'aménagement » - attaché territorial - temps complet.

## Questions diverses

Sans question diverses, la séance est levée à 11h30.

**Le Secrétaire de séance**

Lionel PIGOT  


**Le Président**

Jean VALADIER  